



Monsieur le Maire
Mairie de Vannes

Rue Joseph Le Brix

56000 VANNES

Vannes, le 28 septembre 2023

Objet : Affichage comité syndical.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, pour affichage, l'ordre du jour du comité du SYSEM qui se tiendra le **mercredi 4 octobre 2023 à 18h00** au siège du SYSEM.

J'attire votre attention sur l'intérêt qui s'attache à ce que ce document fasse l'objet de la publicité réglementaire. Dans le cas contraire, les décisions prises pourraient être entachées d'illégalité.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du SYSEM,
Gérard THÉPADIT

En application de l'article L.2121-10 du CGCT, les convocations aux réunions sont adressées à chacun des membres du comité syndical par courriel à leur adresse électronique ou, sur demande expresse du délégué, à son domicile par voie postale.



AVIS

COMITE
DU
SYNDICAT DU SUD EST DU MORBIHAN

Le comité syndical du SYSEM se réunira le :

Mercredi 4 octobre 2023 à 18h00
Au siège du SYSEM
14 avenue Paul Duplaix à Vannes

L'ordre du jour sera le suivant :

1 minute de silence en hommage à Monsieur Roland TABART

DELIBÉRATIONS

Approbation du PV du Comité Syndical du 21 juin 2023

- 1- **Assemblée** - Désignation du secrétaire de séance
- 2- **Assemblée** - Décisions du président et du bureau syndical prises par délégation du Comité syndical
- 3- **Finances** – Budget 2023 – Décision Modificative n° 2
- 4- **Finances** – Changement de nomenclature comptable : évolution vers la M57 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024 (annexe : attestation du SGC de Vannes)
- 5- **Prospective** – Etude sur le gisement des déchets et le dispositif de leur traitement d'ici l'horizon 2030 : Convention de groupement de commande.

INFORMATIONS DIVERSES